

INDEX 2022 ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE

En application des dispositions de la Loi « Avenir » relatives à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, Groupama Centre-Atlantique a constitué son index de l'égalité femmes-hommes selon les 5 indicateurs prévus. L'index est établi sur 100 points et le score de l'entreprise doit être au minimum de 75 points. Un score inférieur à 75 points impose à l'entreprise la mise en œuvre de mesures correctrices.

Index 1	Suppression des écarts de salaires entre les hommes et les femmes: en application des règles définies par le décret, l'étude a été faite en répartissant les salariés par catégories professionnelles	Score = 34
Index 2	Egalité de chance d'avoir une augmentation pour les hommes que pour les femmes.	Score = 20
Index 3	Egalité de chance d'obtenir une promotion pour les femmes que pour les hommes.	Score = 15
Index 4	Garantie d'augmentation des salariées à leur retour de congé maternité	Score = 15
Index 5	Au moins 4 femmes ou hommes dans les 10 plus hautes rémunérations	Score = 0

TOTAL SCORE GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE : 84/100

Conformément aux dispositions réglementaires, l'entreprise s'est fixée des objectifs de progression sur les index 1 et 5, tels que définis dans le cadre de l'accord collectif en vigueur, sont les suivants:

Index 1 - Ramener l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes à un niveau inférieur à 4%.

Index 5 - Obtenir au terme de l'accord actuellement en vigueur, un score de 5 points sur l'index 5.

En application de la loi n°2021-1774 du 24/12/2021, mesure des écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes parmi :

- **Les cadres dirigeants: à GCA, 100% des cadres dirigeants sont des hommes**
- **Les membres des instances dirigeantes: à GCA 100% des membres du comité exécutif sont des hommes. Au côté du Comité exécutif travaille la conférence de direction composée de 34% de femmes et 66 % d'hommes.**



Groupama
CENTRE-ATLANTIQUE
la vraie vie s'assure ici